



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Amélioration des échanges routiers
Est/Ouest
(communes de Charlieu et de
Saint Nizier sous Charlieu)

Du lundi 12 juin au jeudi 13 juillet 2023

La RD 487 assure des fonctions importantes d'échanges entre les départements de la Loire et de la Saône et Loire et permet les liaisons domicile/travail avec le bassin économique du Roannais. L'amélioration des conditions de circulation sur cette voie et les boulevards ceinturant le centre-ville de Charlieu constitue un enjeu fort d'aménagement du territoire Nord ligérien.

Le Département, en lien avec les partenaires institutionnels, mène actuellement une réflexion visant à sécuriser et fluidifier les déplacements sur ces voiries structurantes.

Tel que le prévoit l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, un temps de concertation préalable avec le public est organisé.

Les modalités proposées pour l'organisation de la procédure de concertation sont les suivantes :

- du lundi 12 juin au jeudi 13 juillet 2023, un dossier de concertation préalable est mis à la disposition du public, en mairies de Charlieu et de Saint Nizier sous Charlieu (durant les heures d'ouverture). Dans chaque mairie, un registre est mis à la disposition du public afin de lui permettre de consigner ses avis, remarques, observations et suggestions.

Parallèlement, le dossier de concertation préalable est consultable sur le site internet du Département (www.loire.fr). Les avis et observations du public pourront être formulés par courriel à l'adresse suivante : concertation.padd@loire.fr

Parallèlement à cela, une réunion publique, commune à Saint Nizier sous Charlieu et Charlieu se tiendra le 07 juin, à 18h30, au théâtre Saint Philibert de Charlieu.

A l'issue de cette phase de concertation préalable permettant au public d'exprimer ses remarques, observations et propositions, un bilan sera réalisé et approuvé par la collectivité à l'initiative de l'opération. Ce bilan présentera notamment les éléments qui seront pris en considération dans le cadre du projet.